



Séance ordinaire du conseil municipal tenu le 8 décembre 2025

Au début de la séance, le conseil municipal de Sainte-Anne-des-Lacs (SADL) a approuvé les listes de dépenses courantes en date du 30 novembre 2025, soit 363 067,99 \$ en factures déjà payées et 287 810,10 \$ en factures à payer.

Finances – Un total de 5 650,20 \$ a été reversé au fonds de roulement après que trois projets municipaux ont été complétés en deçà du budget alloué : le remplacement du système d'air climatisé de la caserne, l'achat d'un véhicule électrique usagé et l'acquisition d'ordinateurs portables.

Une résolution a été adoptée autorisant le refinancement par billets d'un montant total de 498 400 \$ à compter du 14 janvier 2026. Cette opération d'une durée de cinq ans ne crée aucune nouvelle dette et vise uniquement à rembourser des emprunts existants contractés en 2014, 2015 et 2020.

Administration – Le conseil municipal a autorisé la signature de deux lettres d'entente avec le syndicat des employés municipaux (SCFP 3894), qui sont des rectifications découlant de

l'application de la nouvelle convention collective.

Pour assurer l'accès public au sentier de la piste Éclipse, la Municipalité a conclu une entente avec un propriétaire du chemin des Moucherolles. Dans le cadre de cet accord, SADL cède une petite portion de chemin (lot 5 374 567) qui servira d'entrée privée au résident, et obtient en contrepartie une bande de terrain de trois mètres de large située sur les lots 6 389 861 et 6 389 862. Cet échange de terrains permettra de maintenir un sentier piétonnier le long de la nouvelle propriété, assurant ainsi la continuité du réseau d'Héritage Plein-Air-du-Nord.

Modifications procédurales – Le maire a introduit une nouvelle procédure de vote visant à accélérer les délibérations sur les points consensuels, tout en préservant les

garanties démocratiques pour les dossiers les plus sensibles : une résolution est désormais considérée comme adoptée à l'unanimité, à moins qu'un membre du conseil ne demande expressément la tenue d'un vote à voix haute.

Sauf exception, les réunions continueront de se tenir le deuxième lundi de chaque mois à 19 h 30, mais le maire a annoncé que les élus seront désormais disponibles trente minutes avant chaque séance, dès 19 h, pour échanger de manière informelle avec les citoyens : une initiative destinée à favoriser la proximité et le dialogue.

Environnement – Le conseil municipal a reconduit le mandat de Jean-Marc Tardif et a nommé Paul Landry, un citoyen déjà impliqué dans les affaires municipales, comme nouveau membre du Comité consultatif en environnement (CCE). Tous deux siégeront durant deux ans jusqu'au 31 décembre 2027.

Les études de sécurité pour quatre des cinq barrages visés sont terminées et seront publiées sur le site Web de la Municipalité d'ici la fin de l'année. Quant à l'étude pour le barrage du lac Parent, celle-ci sera réalisée en 2026.

Travaux publics et voirie – Le conseil municipal a octroyé un contrat de 79 900 \$ à la firme d'ingénierie EXP pour la mise à jour des plans et devis ainsi que pour la surveillance des travaux de réfection du chemin des Noyers. Le conseiller Sylvain Harvey et le maire ont précisé que ce projet, amorcé dès 2021 avec la réalisation d'études d'ingénierie préliminaires, figurait déjà dans la planification municipale. Afin de préserver les investissements réalisés, il a donc été jugé nécessaire de le poursuivre. Le coût total des travaux est actuellement évalué entre 1,4 M\$ et 1,5 M\$.

Cette décision a suscité de nombreuses interventions citoyennes en plaçant la gestion globale du réseau routier au cœur des préoccupations. Une première citoyenne a contesté les critères ayant mené à la sélection de cette rue par rapport à d'autres, jugées prioritaires dans des rapports antérieurs en nommant spécifiquement les rues des Lilas et Colibri.

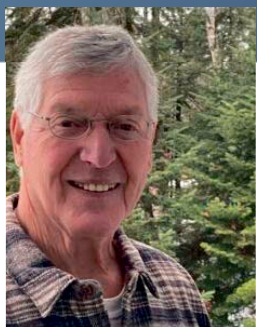
Au nom d'un collectif de 194 familles issues des 14 chemins granulaires de la municipalité, représentant près de 700 000 \$ en taxes annuelles, une citoyenne a interpellé le conseil sur la récurrence des reports concernant les rues

non asphaltées. Elle a exprimé un sentiment d'injustice partagé par plusieurs résidents à propos du décalage observé dans la planification municipale.

Une autre citoyenne a proposé une approche plus collaborative en suggérant la création d'un comité de résidents qui travaillerait conjointement avec le nouveau Comité des travaux publics. Ce groupe aurait pour objectif d'élaborer un plan d'action clair et pluriannuel afin de sortir de ce qui est perçu comme une forme « d'improvisation ». Par ailleurs, un autre citoyen a demandé que la réfection du chemin des Pensées, une artère collectrice jugée en très mauvais état, soit inscrite au prochain plan triennal d'immobilisations.

En réponse à la mobilisation citoyenne, le maire et les conseillers ont martelé que le dossier des chemins constitue une priorité absolue pour la nouvelle administration. Ils ont souligné que la création récente du Comité des travaux publics vise précisément à examiner l'état complet du réseau routier, à recenser l'ensemble des engagements antérieurs et à établir un plan d'action cohérent et équitable, en collaboration directe avec les citoyens à compter du début de l'année 2026.

Mot du maire



Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

Le 15 décembre, nous avons adopté le budget 2026 ainsi que le PTI 2026 à 2028. Avec une hausse de 1,68 %, le taux de taxation demeure sous l'inflation provinciale de 3,2 %.

Nous présentons un budget de 10 110 337 \$, établi de façon à respecter la capacité de payer de l'ensemble de la communauté.

Le PTI 2026 à 2028 reprend sensiblement celui présenté en 2025 afin de respecter les obligations légales. Au cours des prochains mois, nos comités de travail analyseront les besoins à venir et proposeront une mise à jour structurée et cohérente.

En 2026, le Conseil et moi-même accorderons une attention particulière aux infrastructures routières, aux bâtiments municipaux, aux opérations de voirie, à la sécurité publique, ainsi qu'au noyau villageois, pour un milieu de vie sécuritaire et cohérent avec nos valeurs.

Pour consulter tous les documents sur le budget 2026 : sadl.qc.ca/fr/ma-municipalite/administration/finances-municipales

John Dalzell,
Maire



MUNICIPALITÉ DE Sainte-Anne-des-Lacs

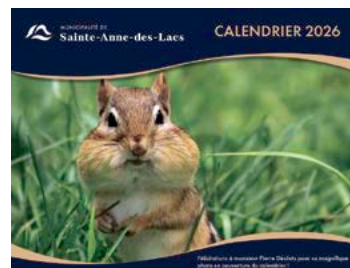
Joyeuses fêtes !

Nos bureaux administratifs et la bibliothèque seront fermés du 24 décembre au 4 janvier.

Calendrier municipal 2026

Le calendrier des dates importantes et des activités pour l'année 2026 est en ligne à sadl.qc.ca.

Nous avons aussi quelques copies à l'hôtel de ville (773, chemin de Sainte-Anne-des-Lacs) et à la bibliothèque (723, chemin de Sainte-Anne-des-Lacs).



Inscriptions aux cours de la session hivernale

C'est parti !

L'hiver est à nos portes, et avec lui nos cours tant attendus !

Que ce soit pour bouger, apprendre ou vous amuser, il y a une activité pour chacun.

Envie d'en savoir plus ?

Consultez toutes les informations : cours offerts, tarifs, modalités et entente intermunicipale à sadl.qc.ca d'ici le 12 janvier.



Inscription aux alertes citoyennes
citoyen.sadl.qc.ca



450 224-2675



sadl.qc.ca

